

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE  
TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

**Procès-verbal de la séance ordinaire** du conseil de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil le **9 décembre 2014 à 20h**, sous la présidence de monsieur Jean Lalonde, maire.

Étaient présents les conseillers: M. Paul Cozens  
Mme Lise Charest  
Mme Julie Lemieux  
M. René-Philippe Hébert  
M. Alexandre Zalac  
M. Mario Cardinal

Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit comme secrétaire d'assemblée.

---

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

**ADMINISTRATION**

**145-12-14**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant un point d'information concernant la rencontre du 2 décembre 2014 avec le contrôle animalier.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**146-12-14**

**Adoption du procès-verbal de la séance du 11 novembre 2014**

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2014 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**147-12-14**

**Adoption du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2014**

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 novembre 2014 tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**Correspondance**

**148-12-14**

**Re : Activité de levée de fonds – Fondation des Amis du Patrimoine de TSR 2014**

Ce sujet est mis à l'étude et les membres du conseil prendront une décision lors de la tenue d'une assemblée ultérieure.

**149-12-14**

**Re : Adhésion à la FQM**

Suite à la réception de la facture provenant de la Fédération québécoise des municipalités concernant l'adhésion de notre municipalité pour l'année 2015, il est proposé par M.

Alexandre Zalac, appuyé par Mme Lise Charest et résolu de payer un montant de 998,67\$ toutes taxes en sus.

## **FINANCES**

### **Dépôt du rapport des dépenses du directeur général en vertu de la délégation de compétence**

Une copie du rapport de Mme Louise Sisle Héroux, directrice générale, est déposée au conseil.

#### **150-12-14**

##### **Comptes à payer**

Il est proposé par M. Mario Cardinal, appuyé par Mme Lise Charest et résolu d'approuver la liste des comptes à payer, pour un montant total de 98 586,15 \$, dont les numéros de chèques ou de transactions sont les suivants :

Chèques nos C1400245 à C1400288	<b>80 197,76 \$</b>
Paiement AccèsD (L) L1400108 à L1400117	<b>7 095,01 \$</b>
Chèques de salaires nos D1400204 à D1400225	<b>11 293,38 \$</b>
<b>GRAND TOTAL</b>	<b><u>98 586,15 \$</u></b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **151-12-14**

##### **Adoption du taux d'intérêt pour l'année 2015**

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu à l'unanimité que le taux d'intérêt soit fixé à 17% pour tous les arrérages de l'année 2015.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **152-12-14**

##### **Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2015**

Il est proposé par Mme Julie Lemieux appuyé par, M. Paul Cozens et résolu que les séances du conseil auront lieu à 20 h 00, au Centre communautaire, situé au 769 Route Principale, Très-Saint-Rédempteur aux dates suivantes pour l'année 2015;

13	Janvier 2015	14	Juillet 2015
10	Février 2015	11	Août 2015
10	Mars 2015	15	Septembre 2015
14	Avril 2015	13	Octobre 2015
12	Mai 2015	10	Novembre 2015
09	Juin 2015	08	Décembre 2015

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### **153-12-14**

##### **Adoption des changements de taux de rémunération selon les ententes contractuelles**

**CONSIDÉRANT** les recommandations du comité des ressources humaines quant aux conditions de travail des employés;

**CONSIDÉRANT** que ces changements sont incorporés aux contrats de travail de chaque employé;

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyée par Mme Lise Charest et résolu d'accepter l'actualisation des taux de rémunération pour chaque employé selon le contrat de travail entériné avec la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**154-12-14**

**Vacances courues en fin d'année 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** l'année 2014 était une année mouvementée;

**CONSIDÉRANT** la démission du directeur général au mois de juillet 2014;

**CONSIDÉRANT** la politique de vacances des employés, qui permet un maximum de 4 jours en banque au 31 décembre d'une année et que l'urbanisme et la secrétaire-réceptionniste auront plus de 3 jours non pris à la fin de 2014;

Il est proposé par Mme Julie Lemieux, appuyé par M. René-Philippe Hébert et résolu d'autoriser le maintien des jours de vacances accumulés à la fin de 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**155-12-14**

**Ventes pour taxes impayées (2 matricules) - MRC**

Il est proposé par M. Alexandre Zalac, appuyé par M. Mario Cardinal et résolu d'inclure deux (2) matricules à la vente pour taxes de la MRC compte tenu des arrérages qui remontent en 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**156-12-14**

**Adoption du budget, de la grille tarifaire et de notre quote-part pour l'année 2015 – Transports soleil**

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par Mme Julie Lemieux et résolu d'accepter le budget, la grille tarifaire ainsi que notre quote-part pour l'année 2015 pour l'organisme Transports Soleil.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**GESTION DU TERRITOIRE**

**157-12-14**

**Octroi du contrat pour l'aménagement d'un centre socioculturel dans l'ancienne église et l'aménagement du presbytère en hôtel de ville (Règlement 206)**

**CONSIDÉRANT** la réception de trois soumissions suite à un appel d'offres sur le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission provenant de la firme de Construction Encore Ltée est la moins élevée des trois soumissions;

Il est proposé par Mme Lise Charest, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu que le contrat soit octroyé à la firme, Construction Encore Ltée, pour un montant de 1 167 635.00 \$ toutes taxes en sus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**158-12-14**

**Avis de motion – Règlement 181-1 modifiant le règlement concernant la garde et le contrôle des chiens numéro 181**

Avis de motion est donné par M. Paul Cozens qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté le Règlement 181-1 modifiant le Règlement numéro 181 concernant la garde et le contrôle des chiens.

**159-12-14**

**Adoption du – «Règlement modifiant le Règlement de zonage 155 afin de détacher une partie de la zone résidentielle RB-10 pour la rattacher à la zone résidentielle RB-11**

## RÈGLEMENT NUMÉRO 205

### Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 155 afin de détacher une partie de la zone résidentielle RB-10 pour la rattacher à la zone résidentielle RB-11

---

ATTENDU QUE le Conseil de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur a adopté le Règlement de zonage numéro 155;

ATTENDU QUE la Municipalité est régie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 155 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 14 octobre 2014 relativement au présent règlement,

ATTENDU QU' un «avis de motion» pour la présentation du présent règlement a été donné lors de la séance régulière du 11 novembre 2014;

#### EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par : Mme Julie Lemieux  
Appuyé par : M. Mario Cardinal

Et résolu

Que le règlement numéro 205 soit adopté, et il est, par le présent règlement, statué et ordonné, sujet à toutes les approbations requises par la loi, comme suit:

#### **ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2**

Le plan de zonage numéro 0409 annexé au règlement de zonage numéro 155 est modifié de la façon suivante :

- en détachant la section actuelle de la zone RB-10 se trouvant à l'est du chemin St-Henri afin de l'annexer à la zone RB-11, de manière à ce que celle-ci se prolonge jusqu'à la route Principale.

Le tout tel que montré sur le plan joint au présent règlement comme annexe «A» pour en faire partie intégrante.

#### **ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

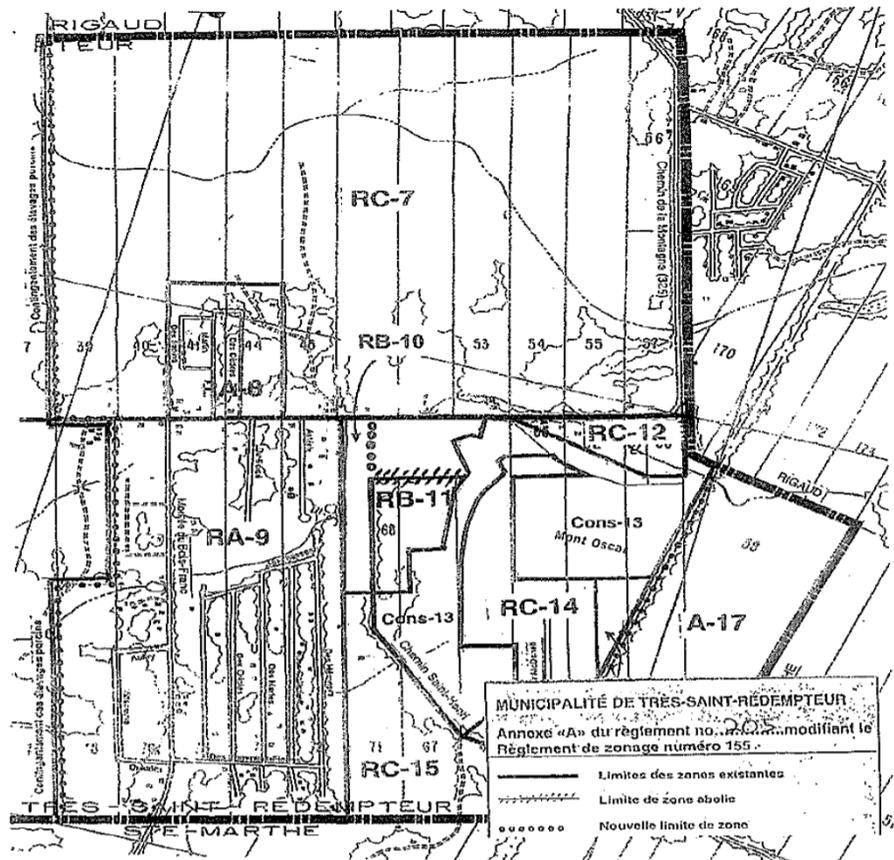
Jean Lalonde, maire

---

Louise Sisle Héroux, directrice générale  
et secrétaire-trésorière

***Adoption du premier projet le 9 septembre 2014***  
***Avis de motion donné le 11 novembre 2014***  
***Assemblée de consultation tenue le 14 octobre 2014***  
***Adoption du second projet le 27 novembre 2014***  
***Adopté le 9 décembre 2014***

**ANNEXE A**  
**Plan de zonage #0409 modifié**



ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**LOISIRS & CULTURE**

**160-12-14**

**Reconduction de la nomination de la représentante et de la remplaçante –  
Transport Soleil**

Il est proposé par M. Paul Cozens, appuyé par M. Alexandre Zalac et résolu que la conseillère Lise Charest soit reconduite déléguée pour représenter la municipalité auprès de Transport Soleil inc., et que Mme Julie Lemieux pourra la remplacer advenant que celle-ci ne soit pas disponible, et ce, à compter de maintenant et pour l'année 2015.

**Points d'information**

- a. Rencontre du 2 décembre 2014 avec le contrôle animalier (450) 455-3950.

**Période de questions**

**161-12-14**

**Levée de la séance**

Suite à une proposition de M. Mario Cardinal, appuyé par M. Alexandre Zalac, la séance est levée à 20 h 45.

La séance est levée à 20 h 45.

Jean Lalonde, maire

Louise Sisle Héroux, directrice  
générale et secrétaire-trésorière